

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Constitution de la Fondation La Muette**

---

**La Ville de Pully poursuit la mise sur pied de l'espace qui sera dédié à C. F. Ramuz et à la littérature, sis dans La Muette, la propriété où vécut l'écrivain au cœur de Pully.**

En parallèle aux démarches scientifiques et muséales conduites par les Musées de Pully et conformément au préavis voté en juin 2017 par le Conseil communal, la Fondation La Muette a été constituée à la fin de l'année dernière. Elle a pour but d'accompagner la réalisation et l'exploitation des locaux abritant l'espace muséal, et de soutenir financièrement par des recherches de fonds externes les projets du lieu.

L'administration de la fondation incombe à un conseil de fondation composé de sept membres, dont quatre sont issus de la Ville de Pully et trois de la famille de l'écrivain.

La Fondation sera présidée par M. Reichen, syndic de la Ville de Pully, et M. Nicolas Leuba, conseiller municipal, en sera membre.

La durée du mandat est de trois ans; une ou plusieurs réélections sont possibles. Les fonctions des membres du conseil sont non rétribuées. La fondation ne poursuivra aucun but lucratif.

Les travaux de rénovation de La Muette sont en cours et l'ouverture au public de l'espace muséal est prévue au printemps 2022.

Pully, le 15 janvier 2021 – La Municipalité

*Renseignements complémentaires :*

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic –  
021 721 31 46